



CHANCELLERIE D'ÉTAT

2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 | 2001 | 2000 | 1999 |

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA CHANCELLERIE D'ÉTAT

Votation du 28 novembre 2010

La commission électorale a scellé l'urne électronique

L'urne électronique qui recueillera les votes des quelque 65'000 Genevois ainsi que des 6000 Bâlois et 3400 Lucernois de l'étranger hébergés sur le système genevois de vote par internet a été scellée aujourd'hui par la commission électorale centrale. Le système sera opérationnel du lundi 1^{er} novembre à midi au samedi 27 novembre à midi. Une série de « premières » marquent ce dix-septième scrutin en ligne depuis le lancement du projet genevois en 2003.

Pour la première fois à l'occasion de cette votation, des étrangers résidents auront la possibilité de vote par internet. Dans la commune de Troinex, en effet, un référendum a été lancé avec succès contre un crédit de 1,7 million de francs destiné aux frais d'étude de trois immeubles de logement. Les ressortissants étrangers domiciliés à Troinex et ayant plus de huit ans de séjour en Suisse pourront s'exprimer sur ce sujet.

Autre première, dans le cadre de la votation fédérale, le fait que l'on puisse se prononcer par voie électronique sur l'initiative populaire « Pour le renvoi des étrangers criminels (Initiative sur le renvoi) », son contre-projet et la question subsidiaire qui doit permettre de départager les deux propositions en cas de double acceptation. Un développement informatique a été nécessaire pour que cela soit possible.

Ce développement, réalisé par le centre des technologies de l'information (CTI) de l'Etat de Genève, profitera non seulement aux Bâlois de l'étranger qui votent pour la quatrième fois sur le système genevois, mais aussi aux Lucernois de l'étranger dont c'est le premier rendez-vous avec le vote électronique.

Enfin, un premier test aura lieu en marge de ce scrutin avec des membres de la fonction publique bernoise. Les votes émis durant ce test n'auront pas valeur légale, mais serviront à s'assurer du bon fonctionnement des mécanismes de l'hébergement.

Plébiscité par les Genevoises et les Genevois en février 2009, le vote par internet s'inscrit peu à peu dans le paysage cantonal. Lors du scrutin du 28 novembre, les citoyennes et les citoyens d'Aire-la-Ville, d'Anières, d'Avusy, de Bernex, de Chêne-Bougeries, de Chêne-Bourg, de Collonge-Bellerive, de Cologny, du Grand-Saconnex, d'Onex, de Plan-les-Ouates, de Troinex et de Vandœuvres, ainsi que les Suisses de l'étranger inscrits sur les rôles électoraux genevois, pourront voter en ligne.

Le scrutin électronique ouvrira lundi 1^{er} novembre à midi et prendra fin samedi 27 novembre à midi. Les personnes qui, à cette date, n'auront voté ni par internet ni par correspondance pourront encore se rendre dans l'un des 67 locaux de vote du canton le dimanche 28 novembre, de dix heures à midi.

Le système genevois de vote en ligne est composé à 80% de logiciels open source. Il est entièrement propriété de l'Etat.